



Mars 2004

Madame, Monsieur,

Le nouveau cadre de référence de prise en charge de la Personne Handicapée se dessine avec la loi en cours d'élaboration « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des Personnes Handicapées », dont l'application est prévue au 1<sup>er</sup> Janvier 2005. Ces nouvelles références légales pour notre secteur d'activité constitueront d'ailleurs le thème central de la 47<sup>ème</sup> Assemblée Générale de La Chrysalide-Marseille qui se déroulera le matin du 12 Juin prochain au CMCI à Marseille.

La révision de la loi d'orientation de 1975 succède à la loi du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale dont un certain nombre de décrets d'application sont parus. Ces différents textes mettent en exergue la prévention de la maltraitance. En effet, quels que soient les milieux d'accueil et de vie, le handicap mental apporte des risques spécifiques qui requièrent toute l'attention de celles et de ceux qui s'occupent des personnes handicapées mentales.

L'approche de cette problématique évolue de manière très sensible, associant aujourd'hui les outils d'évaluation préconisés dans cette loi et les référentiels de bonne pratique, pour aboutir à la notion de BIENTRAITANCE. Prévenir, repérer, agir sont les mots clés pour lutter contre la maltraitance institutionnelle et développer la bientraitance. L'association est largement engagée dans cette voie et a initialisé des actions de formation dans ce domaine, basées sur l'acquisition de connaissances nouvelles et sur l'échange entre professionnels.

L'écoute de la personne accueillie et l'utilisation d'un langage adapté, le temps qui lui est consacré et le respect de son rythme constituent les bases indispensables de la dynamique d'accompagnement menée par les professionnels au sein des établissements. C'est pourquoi la relation de confiance entre personnes handicapées et professionnels ainsi que la circulation de la parole et la capacité à résoudre pacifiquement les conflits représentent une manière efficace de développer, ensemble, la bientraitance.

Marc VIGOUROUX

## LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT ...

◆ Le déménagement du CAT « Les Pins » à la ZAC de La Soude (2, impasse du Pistou) dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille a eu lieu la première semaine de Mars 2004 avec un démarrage effectif d'activité le 8 Mars dernier.

Les 1 750 m<sup>2</sup> de surface construite sont répartis sur 2 niveaux. L'aménagement des locaux est adapté aux différentes activités de l'établissement et ces nouveaux espaces se révèlent fort agréables à vivre. Ainsi, la taille des différents ateliers a-t-elle été prise en compte pour favoriser l'aspect convivial et fonctionnel des espaces.

La très grande majorité des Travailleurs Handicapés semble s'adapter de manière aisée à ce nouvel environnement, accompagnés en cela par des professionnels attentifs. Le chantier de la MAPAH, dans les anciens locaux du CAT qui seront rénovés à cette occasion, va ainsi pouvoir démarrer.

◆ **Le projet de déménagement du CAT « Les Glycines » et de l'Atelier Protégé « Les Bambous » vers Aubagne est en bonne voie.** Rappelons que ce projet répond à de nombreux besoins de changement, tels qu'un espace plus adapté à l'évolution du volume d'activités et des conditions de travail plus agréables. Ce projet de changement date de plusieurs années mais aucune proposition n'avait pu aller jusqu'à son terme, essentiellement en raison d'une adéquation trop faible entre nos besoins et les offres existant sur la région de Marseille.

Le local qui nous intéresse prend en compte les demandes des salariés. Notamment, cette **nouvelle localisation offrirait de nombreux avantages** au niveau de la surface disponible, des espaces extérieurs qui sont vastes et arborés. Conscients des réserves liées au déplacement, des contreparties non négligeables seraient cependant à prendre en compte, telles que le vaste parking aménagé et les facilités d'accès (gare SNCF et sortie d'autoroute à proximité, ligne de bus devant le local).

Ce projet bien avancé, s'il devait aboutir, serait effectif début 2005, sachant que de nombreuses étapes doivent encore voir le jour avant un emménagement éventuel.

◆ **La première tranche de travaux concernant le projet de création de l'IME des Camoins pour accueillir 60 enfants et adolescents de 6 à 20 ans pourrait se concrétiser en 2004.** Ce projet avait reçu un avis favorable du CROSS en 2002 mais la mise en œuvre avait été retardée car l'Etat ne pouvait en assurer le financement en 2003. **Cette année, nous avons reçu l'accord de l'autorité de tarification** pour débiter une première tranche. Le projet global a donc été revu dans ce sens car la DDASS a pour objectif une mise en œuvre effective dès 2004.

◆ **Les projets relatifs à la ré-organisation des structures de Bouc Bel Air avancent maintenant très vite.** Les consultations d'entreprise sont lancées, notamment en ce qui concerne les travaux de la propriété dont l'association a fait l'acquisition à Aubagne et antérieurement dénommée « **La Maison** ». Son activité devrait débiter de manière effective à partir de Septembre 2004.

Rappelons que cette extension des structures de Bouc Bel Air à Gardanne est accueillie de manière très favorable par la municipalité d'une part et par la population locale d'autre part.

**Différents autres projets tels que la MAPAH de Tallard (16 places) et celle de Bouc Bel Air (24 places), l'extension du foyer de vie de Bouc Bel Air (30 places) sont en cours de préparation pour passage devant le CROSMS.**

## LA VIE QUOTIDIENNE ...

◆ **L'exposition Pailhas, qui a permis de mettre en espace 150 œuvres de Personnes Handicapées Mentales accueillies à La Chrysalide-Marseille, a remporté un franc succès du 7 au 20 Février 2004.** En effet, 400 personnes provenant de tous milieux sociaux et culturels, se sont déplacées pour le vernissage, sachant que la galerie a accueilli environ 150 visiteurs par jour pendant toute la durée de l'exposition. Plus de la moitié des tableaux a d'ailleurs été vendue.

Nous félicitons les artistes et les remercions de leur participation. Nos félicitations vont également à celles et à ceux qui les entourent et les encouragent quotidiennement dans la voie de l'expression artistique leur permettant ainsi de s'ouvrir sur le monde et d'être reconnus dans un domaine dont l'accès est souvent difficile.

◆ **Audit Qualité réussi pour les 6 CAT.** L'audit périodique de certification à la norme ISO 9001 version 2000 des CAT s'achève de manière favorable. Différents domaines d'activité ont fait l'objet d'observations et doivent être travaillés de manière approfondie. L'auditeur a également mis en évidence, au delà de la norme, des éléments déterminants pour la qualité du service. Pour DNV, l'engagement exemplaire et la forte implication de chacun, la stratégie RH et le travail réalisé sur l'aspect social du Projet Associatif constituent les points forts de La Chrysalide-Marseille dans ce domaine.

◆ **L'Assemblée Générale 2004 de La Chrysalide-Marseille se déroulera au CMCI du Palais de la Bourse à Marseille le samedi 12 Juin 2004 de 9 heures 30 à 12 heures.** Le thème de cette 47<sup>ème</sup> Assemblée Générale sera celui de la réforme de La Loi de 1975 « pour l'égalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté des Personnes Handicapées ». Philippe CALMETTE (SNAPEI) présentera le thème et témoignera de l'implication forte des instances professionnelles dans l'élaboration de ce nouveau cadre de référence pour la prise en charge du handicap. Il insistera notamment sur l'une des notions qui nous tient à cœur, à savoir le passage de l'actuelle logique d'aide sociale à une logique de protection sociale, dans l'objectif de satisfaire au mieux les besoins des Personnes Handicapées Mentales.

**Nous vous attendons nombreux à l'Assemblée Générale 2004**  
**Samedi 12 Juin de 9 heures 30 à midi**  
**au CMCI - 2, Rue Henri Barbusse - 13001 MARSEILLE**